

Infos Régions

LQ28/02/DB



Le Groupement pour l'Action Routière lance un nouveau service d'aide et d'assistance...

La perte d'un proche dans un accident de la route est une épreuve insoutenable pour les familles, mais les moments les plus pénibles sont sans aucun doute ceux qui suivent l'annonce du décès par les forces de l'ordre. Pour les aider, le G.A.R., le Groupement pour l'Action Routière de Verviers vient de lancer un nouveau service d'aide aux parents victimes dans l'urgence. Née le 3 août 2000, suite à une action de prévention à la sortie de discothèques, la Fondation a été créée à la mémoire de Frédéric Jacob, tué par un chauffard sur la route à l'âge de 21 ans, le 9 août 1998. Très actif, le Groupement pour l'Action Routière désire regrouper l'ensemble des acteurs de terrains et les décideurs autour d'une table pour qu'ils puissent se connaître, dialoguer et développer des synergies afin de tenter d'apporter des solutions efficaces aux problèmes de prévention et de sécurité routière et, à terme, diminuer le carnage sur les routes. *Le G.A.R. n'a nullement l'intention de se substituer aux forces de l'ordre et d'aide aux victimes*, explique sa présidente Cécile Jacob. *Bien au contraire! Le Groupement souhaite soulager en proposant une aide aux services de police quand ils doivent se rendre chez des parents pour annoncer la mort ou de graves blessures d'un enfant victime de la route.* Le G.A.R. a toutefois une action limitative et n'intervient que dans les cas d'accidents de la route de jeunes entre 1 et 30 ans, là où il y a mort ou jours en danger. La police peut faire appel au G.A.R. quand la famille n'a pas la possibilité de demander l'intervention d'une assistante sociale, d'un psychologue, la nuit et le week-end par exemple. Après l'annonce de la mauvaise nouvelle, les policiers proposeront son service et lui téléphoneront le cas échéant. Les responsables du G.A.R. se rendront alors dans les meilleurs délais auprès de la famille afin de les aider dans l'urgence. *La mission consiste en un soutien pour surmonter le choc, poursuit Cécile Jacob, à prévenir éventuellement les autres membres de la famille non présents, à les conduire, non pas sur les lieux de l'accident mais là où se trouve leur enfant et à remplir toutes les formalités d'usage.*



Renseignements: Groupement pour l'Action Routière: 087/22 14 31 - **E-Mail:** cecilejacobgar@skynet.be